



ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN BASKET

Gymnase Valgelata, chemin du Vallonet, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Tél-Fax : 04 93 35 82 19

FEDERATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL

Monsieur le Président

117 rue du Chateau des Rentiers - BP 403

75626 PARIS CEDEX 13

Roquebrune-Cap-Martin, le 1er avril 2010

Monsieur le Président,

Je me permets de vous faire part de quelques réflexions consécutives à la réunion d'information tenue par votre 1er Vice-Président M. Jean-Pierre Siutat à propos de la réforme des championnats de France féminins.

Avant d'aborder le « fond », on ne peut que s'étonner de la précipitation avec laquelle la FFBB veut imposer cette réforme et, en pleine saison, change les règles du jeu.

Je peux le dire d'autant plus librement que cette réforme va peut-être permettre à l'équipe première de mon club de se maintenir en CF2 alors qu'elle serait déjà reléguée si la formule actuelle était prorogée.

Créer une Ligue 2 professionnelle se substituant à l'actuelle NF1 (qui l'était déjà dans la pratique) et mettre en place une véritable pyramide à partir du championnat fédéral 1 sont deux décisions difficilement contestables.

On peut par contre être plus circonspect vis-à-vis de la présence massive des équipes « espoirs » dans les championnats fédéraux 1, 2 et 3 (**voir annexe 1**)

D'après ses promoteurs, cette réforme répond globalement à une idée directrice principale, améliorer la formation des jeunes.

L'argument est « imparable » et ne peut que provoquer une adhésion générale.

Oui, mais... La formation des jeunes est-elle à ce point mauvaise en France pour justifier une telle réforme ?

Si je ne m'abuse, les Espoirs sont championnes d'Europe en titre, les U18 sont vice-championnes et les cadettes ont terminé troisièmes.

Alors je pose clairement la question : quelles sont donc les VRAIES motivations de la réforme ?

On a plutôt l'impression qu'elle est avant tout destinée à favoriser les grands clubs et l'on ne peut, à tort ou à raison, s'empêcher de faire un « raccourci » avec le parcours de M. Siutat qui fut un éminent président de la Ligue Professionnelle jusqu'à un passé récent.

Lorsqu'on l'entend, on conclut que l'unique rôle des petits clubs sera, à l'avenir, d'essayer de dénicher de jeunes talents qui seront immédiatement dirigés vers les grands. Il y a mieux comme genre de motivation pour les dirigeants de ces clubs !

Cerise sur le gâteau : les petits clubs vont devoir participer financièrement à cette « formation » au bénéfice exclusif des grands clubs. Bel exemple de démocratie participative...

En tant que club frontalier avec ses spécificités, nous avons par ailleurs soulevé la question du nombre des joueuses étrangères dans les championnats fédéraux. L'attitude affichée par le représentant de la FFBB est INACCEPTABLE aussi bien sur la forme (refus catégorique d'en débattre) que sur le fond (arguments spécieux, voire mensongers).

Toutes les étrangères jouant dans les équipes françaises ne sont pas des « mercenaires » et c'est cette notion que nous entendons faire valoir par tous les moyens possibles.

Pour l'instant, la réforme n'est encore qu'un projet – certes très avancé – qui doit encore être entériné par les plus hautes instances du basket national placées sous votre présidence.

J'espère que ces quelques réflexions pourront contribuer au débat engagé depuis plusieurs semaines sur les nombreux forums consacrés au basket féminin, débat faisant apparaître de nombreux points de divergence entre les projets fédéraux et la « réalité du terrain » dont certains semblent désormais très éloignés.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Lucien PLATANO
Président

Copies à M. Jean-Pierre Siutat, 1er vice-président
Mme Servage, Secrétaire Générale de la FFBB
M. Jean-Pierre De Vincenzi, Directeur Général Pôle Haut-niveau

Annexe 1. Equipes Espoirs dans les championnats fédéraux

Est-il normal de proposer deux règlements différents dans un même championnat ? Les équipes Espoirs bénéficieront d'un statut particulier, nombre de mutées illimité, pas de descente sportive notamment.

Ce qui pouvait être acceptable pour une ou deux équipes du Centre Fédéral ne peut plus l'être pour une douzaine.

Dès le départ, ces équipes vont bénéficier d'un privilège avec un nombre illimité de mutées. Elles risquent ensuite de fausser les championnats dans la mesure où elles seront parfois au complet, parfois diminuées par l'absence de leurs meilleures joueuses retenues en équipe première.

Le fait qu'elles ne puissent ni monter ni descendre est également inacceptable.

En poussant le raisonnement à l'extrême, si, par exemple, dans une poule de 12 clubs, les trois équipes espoirs terminent le championnat aux trois dernières places de 10ème à 12ème (hypothèse pas aussi irréaliste que cela si l'on se fie aux résultats de ces équipes ces dernières saisons), cela voudra dire qu'un club « normal » devra terminer à la 7ème place pour se maintenir dans sa division !

Pourquoi ne pas tout simplement revenir à ce qui existait autrefois, un championnat « espoirs » parallèle à celui des équipes premières des clubs ?

Annexe 2. Financement participatif

Les clubs des championnats de France participent au financement de la politique fédérale sous la forme du « forfait fédéral » déjà fort coûteux.

On va maintenant leur demander de payer en plus une participation au financement des centres de formation des équipes de Ligue !

Que les clubs de Ligue aient des obligations de formation me paraît normal, que les autres financent leurs centres de formation n'est ni plus ni moins que du « RACKET » !!!

Dans de nombreux clubs, la formation en interne est une priorité avec des équipes engagées dans les championnats régionaux, voire nationaux pour ceux qui ont les moyens financiers d'assumer la dépense ! Ces clubs sont fiers lorsque certaines de leurs joueuses sont retenues dans les sélections départementales et régionales.

Le seul projet de la Fédération, tel qu'il nous a été présenté, est d'accentuer le « pillage » de ces clubs au profit des centres de formation des clubs de Ligue ! Comment construire un projet club dans de telles conditions ?

Annexe 3. Joueuses “non françaises”

On brandit comme un étendard le mot « mercenaire » pour justifier la réduction drastique de leur nombre dans les clubs français... étant entendu que c'est la FFBB et elle seule qui a ouvert les vannes en d'autres temps. La réalité du terrain est toute autre.

Déjà, combien de clubs peuvent-ils s'offrir des mercenaires (c'est-à-dire des joueuses quasiment professionnelles) dont le coût minimal est au moins de 1500 euros par mois ?

Les fameuses « mercenaires » sont le plus souvent des joueuses qui ont choisi la France comme terre d'accueil et se sont établies à tel ou tel endroit depuis de nombreuses années avec, souvent, un travail « hors basket ».

Il y a aussi le cas des clubs frontaliers accueillant des joueuses du pays voisin tout simplement parce qu'elles trouvent en France des structures qui n'existent pas chez elles. Jusqu'à l'âge de 18 ans, elles peuvent jouer sous licence française (c'est la réglementation) et puis, le jour de leur anniversaire, on les mettrait dehors ?